Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

Bilan de la saison de reproduction de l'Aigle de Bonelli en France

Année 2026 – PNA Aigle de Bonelli

Octobre 2026

Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

LPO Auvergne Rhône-Alpes

Agir pour la biodiversité

Bilan de la saison de reproduction de l'Aigle de Bonelli en France

Année 2026 – PNA Aigle de Bonelli

Document réalisé par les coordinateurs régionaux du PNA Aigle de Bonelli :

Avec les contributions des structures opératrices du PNA Aigle Bonelli en Occitanie :

Avec le soutien financier de : la DREAL Occitanie

Coordination :
Jérémie DEMAY, CEN Occitanie

Rédaction :

Cécile PONCHON, CEN PACA ; Florian VEAU LPO Auvergne-Rhône-Alpes ; Jérémie DEMAY, David LACAZE CEN Occitanie ; Guillaume FRECHET, Syndicat Mixte des Gorges du Gardon ; Alain RAVAYROL, La Salsepareille.

Date de réalisation : Octobre 2026

Crédits photographiques : Aigle de Bonelli, Bouches-du-Rhône © J. Cézard

Citation recommandée :
DEMAY J., PONCHON C., FRECHET G., VEAU F., LACAZE D., RAVAYROL A. 2026. Bilan de la saison de reproduction de l'Aigle de Bonelli en France – Année 2026 – PNA Aigle de Bonelli. 31p.

Sommaire

I. Bilan de la saison 5
1. Bilan de la reproduction en France 5
2. Evolution de la population française de 1990 à 2026 6
3. Paramètres de la reproduction de la population française 7
4. Recrutement 9
5. Phénologie 9
II. Programme de baguage 2026 10
1. Baguage 10
2. Lecture de bagues 11
i. Couples cantonnés 11
ii. Hors couples cantonnés 11
3. Reprises 13
i. Synthèse des reprises 13
ii. Individu 9A 13
iii. Individu OH 14
iv. Individu RL 14
v. Individu L7 14
vi. Individu N7 15
4. Suivis télémétriques 15
i. Couples cantonnés 15
ii. Juvéniles et immatures 17
III. Faits marquants 18
1. Interrégionaux 18
i. Reproduction en captivité 18
ii. Couple catalan frontalier 18
2. En Provence-Alpes-Côte-d'Azur 19
i. Chute d'un nid avec son poussin 19
ii. Eviction de jeunes femelles 19
iii. Difficile réhabilitation de RL 20
iv. Un cas avancé de trichomonose dans les Alpilles 21
v. Détection d'un nouveau nid arboricole 21
3. En Occitanie 23
i. 60 ans après : un petit format porteur de grands espoirs 23
ii. Nouveau site colonisé puis évasion du mâle vers un site occupé 25
iii. Dérangement et perte d'un poussin d'une nichée de deux dans le Gard 26
iv. Chaises musicales et spoliation dans l'Hérault 27
4. En Auvergne-Rhône-Alpes 28
i. Une année record pour la reproduction 28
ii. Elevage mouvementé pour le site 51 28

Table des figures et tableaux

Figures

Figure 1 : Evolution des paramètres de la population nicheuse française de 1990 à 2026 6
Figure 2 : Evolution des paramètres de reproduction depuis 1990 en France 8
Figure 3 : Nombre d'individus recrutés par année au sein de la population nicheuse française. 9
Figure 4 : Nombre de baguages, contrôles et reprises depuis le début du programme de baguage (PP358) 10
Figure 5 : Individu de 3A lors de son contrôle en avril 12
Figure 6 : Individu de 4A lors de son contrôle en juillet dans la RNN des Coussouls de Crau 12
Figure 7 : 9A lors de sa prise en charge © CRSFS Buoux – LPO PACA 13
Figure 8 : Cadavre de OH 14
Figure 9 : L7 en automne 2025 et mort en mai 2026 14
Figure 8 : N7 dans l'entrée de la grotte 15
Figure 11 : Femelle du site 73 lors de son équipement 16
Figure 12 : Photos du nid avant et après sa chute 19
Figure 13 : RL observée sur une toiture puis lors de sa prise en charge au centre de soin de Buoux 20
Figure 14 : Gorge du poussin atteint de la trichomonose lors du baguage et digiscopie du même individu au nid avec son excroissance 21
Figure 15 : Emplacement du nid dans le bois et zoom sur celui-ci avec un individu au nid 22
Figure 16 : Photo de A3 à l'âge de 40 jours au baguage, estimé à 30 jours d'après son plumage 23
Figure 17 : Photo de A3 à l'âge de 66 jours, environ deux semaines avant son envol 24
Figure 18 : site de construction de l'aire colonisé puis abandonné dans les basses Corbières en 2026 25
Figure 19 : Baguage d'une nichée double sur le site 16 28
Figure 20 : Poussin mâle et son hématome lors du baguage, site 51 29
Figure 20 : Jeune femelle (à gauche) et mâle immature(à droite), site 51 - septembre 2026 29

Tableaux

Tableau 1 : Synthèse par région et département de la saison de reproduction 2025 en France 5
Tableau 2 : Synthèse de reproduction par région et en France 7
Tableau 3 : Synthèse chiffrée du programme de baguage 1990-2026 10
Tableau 4 : Contrôles d'individus erratiques 12
Tableau 5 : Détail des reprises survenues en 2026 13
Tableau 6 : Nombre d'aigles adultes capturés et de sites suivis depuis 2009 16

Remerciements

Nous remercions chaleureusement toutes les observatrices et tous les observateurs pour leurs contributions essentielles à la réalisation collective de cette mission de suivi et de conservation de l'Aigle de Bonelli en France :

Sylvain ALBOUY, Yves ALEMAN, Anna ALEXANIAN, Cyrielle ALMODOVAR, John ANDREWS, Michel ARMAND, Jérôme ARMAND, Pierre BARDOT, Eric BARTHELEMY, Monique BARTHELEMY, Bruce BASSO, Mikaelle BASSOT, Magali BATTAIS, Nicolas BAZIN, Ron BENETT, Maria BERTILSSON, Malicia BESNARD, Gilles BLANC, Claude BORREL, Patrick BOUDAREL, Sylvain BOUGET, Mathieu BOURGEOIS, Olivier BRIAND, Shamgar BROOK, Denis BUHOT, Dave BURGES, Lucie CABORDERIE, Jean-Louis CAMAN, Nastasia CAMBEROQUE, Juliane CASQUET, Joris CEZARD, Carole CHARPENTIER, Thomas CHATEIGNER, Dominique CLEMENT, Damien COCATRE, Jennifer COSTE, Laurent COURNAULT, Kevin COURTOIS, Marina CREST, Jacques DALMAU, Jean-Louis DE BENEDITTIS, Sylvie DE BENEDITTIS, Jacques DE CHANCEL, Nicolas DELARUE , Gregory DELAUNAY, Jérémie DEMAY, Yves DERRIEN, Héloïse DURAND, Ghislaine ESCOUBEYROUX, Gérard FONTAINE, Alain FOUGEROUX, Guillaume FRECHET, Richard FREZE, Cécilia FRIDLENDER, Michel GENVRIN, Jean-Luc GUILLEMENET, Dominique GUILLEMET, Hermione GUINOT, Patrick HOHENER, Christian ITTY, Gil JACOTOT, Jérémy JALABERT, Bastien JEANNIN, Antoine JORIS, Pierre JULIAND, David LACAZE, Christophe LALLEMAND, Manon LASTERNAS, Alexandre LAUTIER, Pascal LEPOLARD, Mireille LETAILLANDIER, Philippe LIEGEOIS, Marie LIOTARD, Annick LONGERAY, Matthias MAGNIER, Victor MENEGHIN, Michel METAYER, Pierre MICHELET, Elvin MILLER, Claude NOVOA, Florian OLIVIER, Sébastien OTTEVAERE, Liz OUTHWAITE, Christian PERENNOU, Marta PERIS-CABRE, Rémi PESCAY, Cécile PONCHON, Alain RAVAYROL, Bérenger REMY, Jean RESSEGUIER, Mathieu ROBIN, Robin ROLLAND, Patrice ROLLI, Sébastien ROQUES, Michel ROTHIER, Céline ROURE, Yves ROY, Benoit SAUPHANOR, Lucie SCHAEFFER, Jean-Claude TEMPIER, Fabienne THIBAUT, Patrick THIBAUT, Stephan TILLO, Livia VALLEJO, Anne VANPEPERSTRAETE, Florian VEAU, Guillaume VILLETTE, Vanessa VINCI, Nicolas VISSYRIAS, Christophe YOHIA,

Cette synthèse est le fruit d'un travail collectif : merci à toutes et tous pour votre investissement !

Préambule

La saison 2026 est marquée par la première année depuis 14 ans où le nombre de couple diminue dans la population française. En effet, l'éviction d'un couple par leur voisin dans l'Hérault ayant laissé un site de reproduction à l'abandon, et en l'absence de nouvelle installation cette année, 2026 enregistre 50 couples cantonnés contre 51 en 2025. Ce résultat n'est en rien inquiétant, d'autant que la perte d'un territoire intervient par un phénomène naturel de compétition pour l'accès à un site de reproduction. Il doit toutefois nous pousser à la réflexion pour les actions de conservation : si la lutte pour les territoires occupés est un phénomène important au sein de la population, comment faire en sorte que des territoires vacants puissent être réoccupés ? C'est une partie du travail qui est mené par l'ensemble des acteurs mobilisés autour du Plan national d'action en faveur de l'Aigle de Bonelli, et notamment les réflexions et actions engagées pour rendre aux aigles une toute petite partie des espaces occupés par l'homme et qui seraient favorables à leur installation.

Avec 44 jeunes aigles à l'envol, 2026 enregistre donc un nouveau record pour ce paramètre de la population française depuis le début des suivis ! Cela est très prometteurs pour la suite, et n'oublions pas surtout que tous ces résultats sont le fruit du travail acharné de l'ensemble du réseau des observateurs, qui produit des informations d'une grande qualité sur la durée, nous permettant collectivement de mieux comprendre le fonctionnement de cette population et les moyens de la protéger.

Nous l'avons vu, aucun nouveau couple n'a été détecté en 2026, mais qui sait, un nouveau couple se cache déjà peut-être dans une falaise inconnue, ou même, comme nous le souffle la Provence, contre le tronc d'un Pin d'Alep resté jusqu'ici anonyme !

I. Bilan de la saison

1. Bilan de la reproduction en France

Après avoir atteint 51 couples en 2025, l'année 2026 a vu l'effectif national redescendre très légèrement à 50 couples (Fig. 1), puisqu'un couple du département de l'Hérault a déserté son site en cours de reproduction (voir détails au paragraphe « III.3.iv. Faits marquants en Occitanie »). Pas de nouveau couple cette année malgré la colonisation d'un nouveau site engagée dans l'Aude, puis avortée avant le début de la saison de reproduction.

Avec 44 jeunes à l'envol, 2026 est en revanche une année record pour la production de jeunes. Cela a été permis grâce à une très bonne productivité en Occitanie notamment, où 13 couples pondeurs sur les 19 cantonnés ont mené 18 jeunes à l'envol. On note également un nombre de jeunes à l'envol encore jamais atteint en région AuRA, avec 3 couples qui ont mené 5 jeunes à l'envol (Tab. 1).

Tableau 1 : Synthèse par région et département de la saison de reproduction 2025 en France

Région	Département	Nb de couples cantonnés	Nb de couples pondeurs	Nb de couples producteurs	Nb de jeunes à l'envol
PACA	13	20	18	14	21
	83	2	1	0	0
	84	4	2	0	0
	04	1	0	0	0
Occitanie	11	2	2	2	3
	30	6	3	3	3
	34	9	6	5	8
	66	2	2	2	4
Auvergne-Rhône-Alpes	07	4	4	3	5
TOTAL		**50**	**38**	**29**	**44**

2. Evolution de la population française de 1990 à 2026

L'effectif de jeunes à l'envol est le plus important depuis le début des suivis, malgré la perte d'un couple en 2026 (Fig. 1).

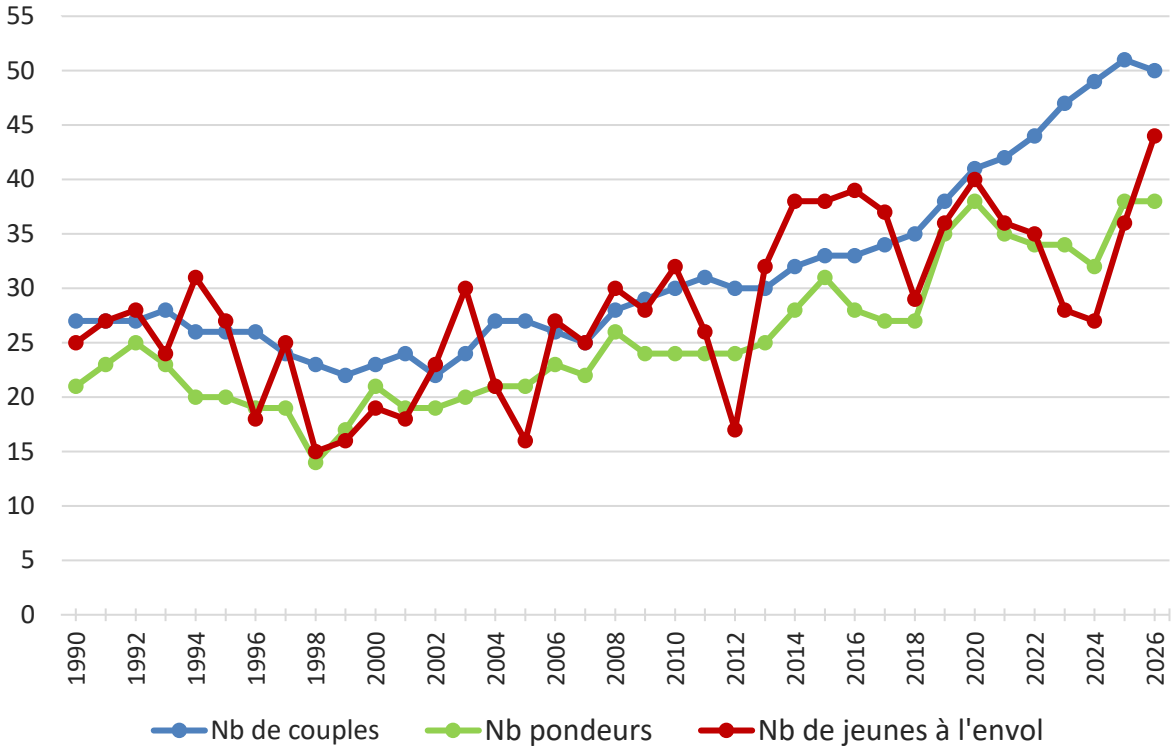

Figure 1 : Evolution des paramètres de la population nicheuse française de 1990 à 2026

3. Paramètres de la reproduction de la population française

Après plusieurs années dans la fourchette basse de variation entre 2021 et 2025, les paramètres de la reproduction sont tous remontés en 2026, à la suite d'un début de remontée engagé en 2025 (Tab. 2 & Fig. 2). Les mécanismes démographiques et écologiques qui sous-tendent ces variations sont difficiles à expliquer sur le court terme, néanmoins il semblerait que l'hiver et le printemps très arrosés, notamment en Occitanie, aient pu favoriser la reproduction de certaines espèces proies, comme cela a notamment été noté pour la Perdrix rouge, offrant probablement de plus grandes chances de succès aux nichées de 2 poussins.

L'absence de colonisation de nouveaux sites tend également à améliorer ces paramètres puisqu'il y a cette année moins de couples reproducteurs en situation d'apprentissage de nouveaux territoires.

Retenons que les paramètres de reproduction sont cette année dans des valeurs moyennes, qu'ils apportent surtout une vision à long terme sur l'état de la population, et qu'aucun changement majeur n'est à noter en 2026.

Tableau 2 : Synthèse de reproduction par région et en France
Productivité : nombre de jeunes à l'envol / nombre de couples territoriaux ; **Succès de reproduction** : nombre de jeunes à l'envol / nombre de couples ayant pondu ; **Taille des nichées** : nombre de jeunes à l'envol / nombre de couples ayant mené au moins un jeune à l'envol ; **M 1990-2026** : moyenne et écart-type de 1990 à 2026

		Productivité	Succès de reproduction	Taille des nichées
PACA	**2026**	**0.78**	**1.00**	**1.50**
	Rappel 2025	0.78	0.95	1.50
	M 1990-2026	0.94 (+/- 0.26)	1.12 (+/- 0.27)	1.56 (+/- 0.19)
Occitanie	**2026**	**0.95**	**1.38**	**1.50**
	Rappel 2025	0.55	0.92	1.22
	M 1990-2026	0.90 (+/- 0.28)	1.13 (+/- 0.27)	1.54 (+/- 0.20)
AuRA	**2026**	**1.25**	**1.25**	**1.67**
	Rappel 2025	1.00	1.00	2.00
	M 1990-2026	0.84 (+/- 0.50)	1.09 (+/- 0.62)	1.30 (+/- 0.59)
FRANCE	**2026**	**0.88**	**1.16**	**1.52**
	Rappel 2025	0.71	0.95	1.44
	M 1990-2026	0.91 (+/- 0.19)	1.12 (+/- 0.20)	1.54 (+/- 0.12)

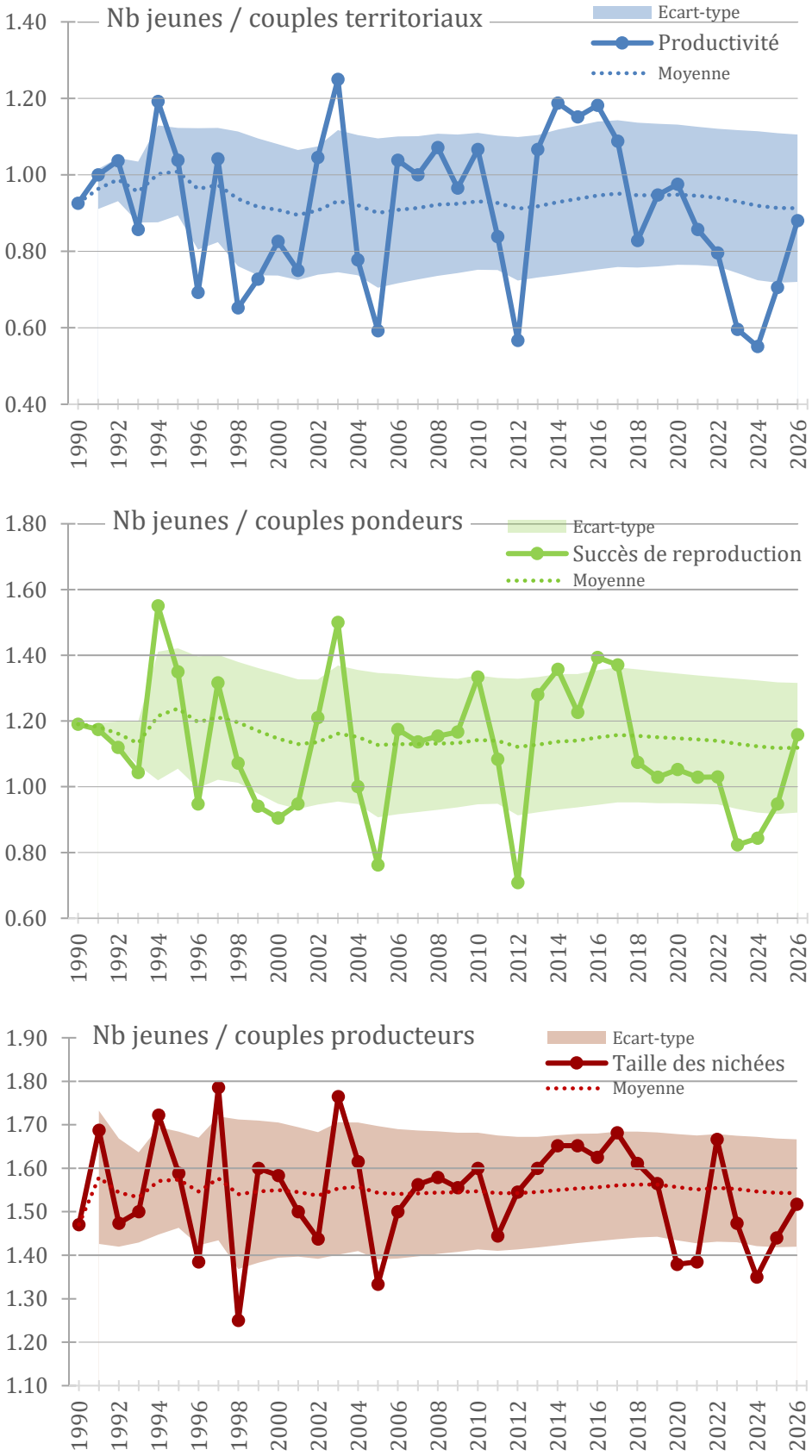

Figure 2 : Evolution des paramètres de reproduction depuis 1990 en France
Productivité – Succès de reproduction – Taille des nichées

4. Recrutement

On dénombre 14 recrutements en 2026 sur 13 sites différents, 4 mâles et 10 femelles, en renouvellement d'individus sur des sites occupés. Un couple a changé de site et s'est cantonné sur le site voisin, dont le couple a disparu (voir §II.3.iv). Il a été comptabilisé dans ces recrutements.

Une partie des recrutements est intervenue en pleine période de reproduction (février/mars) entraînant un échec (pas de ponte /abandon de la couvaison). Seuls 3 sites sur 13 ont vu l'envol de jeunes, dont le couple nomade et des sites avec recrutements de femelles intervenus en fin de saison dernière (sites 33 et 28).

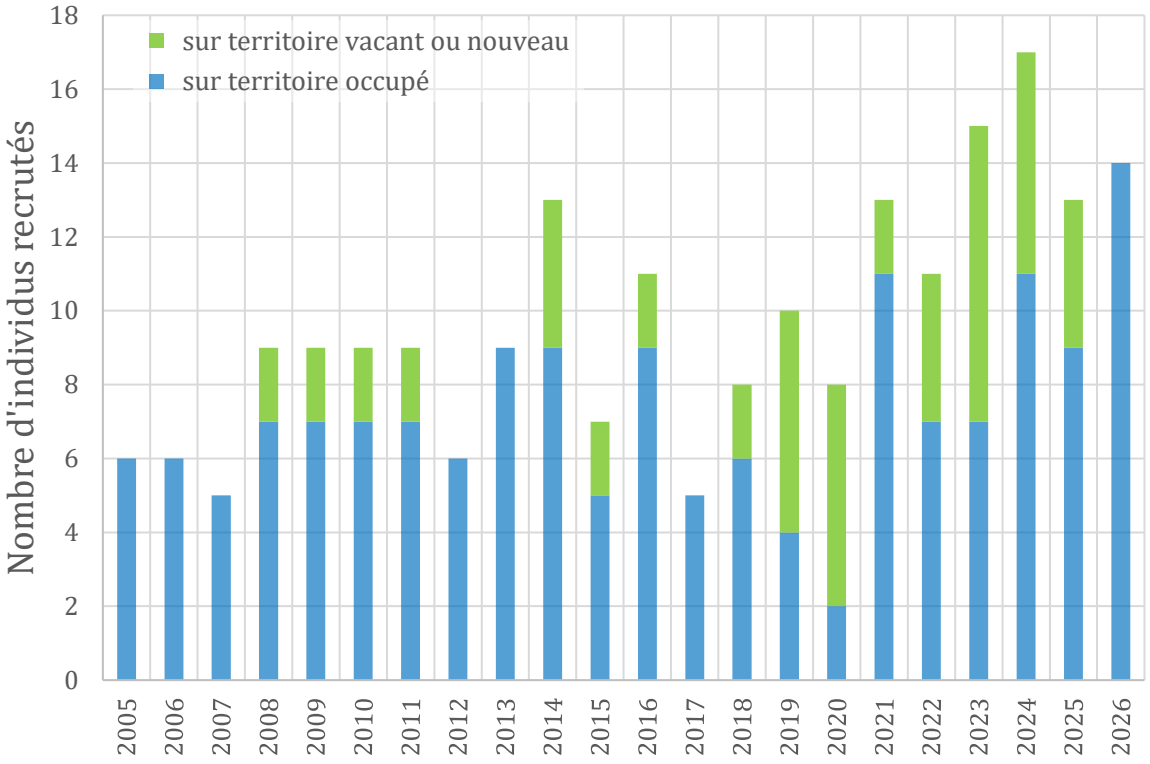

Figure 3 : Nombre d'individus recrutés par année au sein de la population nicheuse française.

5. Phénologie

Les dates clés de la saison de reproduction 2026 sont listées ci-dessous :

- Première ponte le 8 février dans l'Hérault (site 86)
- Dernière ponte le 20 mars, également dans l'Hérault (site 27)
- Première éclosion le 24 mars (site 86)
- Dernière éclosion le 30 avril (site 27)
- Premier envol observé le 4 juin dans les Bouches-du-Rhône (site 90)
- Dernier envol observé le 7 juillet dans le Gard (site 18)

II. Programme de baguage 2026

1. Baguage

Le programme débuté en 1990 perdure avec l'objectif de baguer tous les jeunes produits ainsi que les individus non bagués capturés ou accueillis en centre de soin. Pour suivre la dynamique de cette population, il est ensuite nécessaire de recueillir le plus grand nombre de contrôles et de reprises d'individus bagués.

En 2026, 42 poussins ont été bagués en France. Une nichée de deux poussins n'a pu être baguée dans les Bouches-du-Rhône, en raison de l'interdiction d'accès au site, en propriété privée.

Tableau 3 : Synthèse chiffrée du programme de baguage 1990-2026

	Baguage	Contrôle**	Reprise	Total
Nombre de données	**1039***	1441	159	2639

*dont 20 adultes
** un individu peut être contrôlé plusieurs fois par an et/ou chaque année

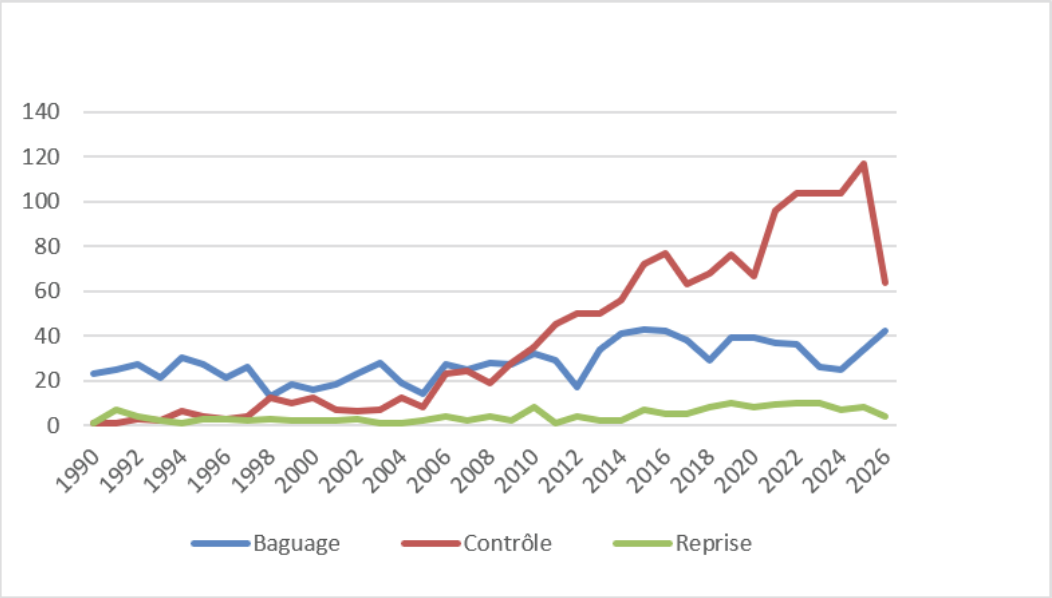

Figure 4 : Nombre de baguages, contrôles et reprises depuis le début du programme de baguage (PP358)

Le nombre important de contrôles entre 2021 et 2025 est en partie lié aux contrôles "indirects" des individus suivis par GPS, erratiques ou cantonnés[1].

[1]un individu peut être contrôlé plusieurs fois par an et/ou chaque année

2. Lecture de bagues

Comme indiqué plus haut, la lecture de bagues (contrôle) est essentielle pour permettre l'étude de la dynamique de la population. Il est donc très important de faire remonter tous les contrôles à la responsable du programme personnel de baguage : cecile.ponchon@cen-paca.org .

i. Couples cantonnés

Le contrôle du plus grand nombre d'individus cantonnés est essentiel à l'étude de la dynamique des populations et a été renforcé depuis 2006. Ainsi, chaque année, l'objectif est de connaître la composition de tous les couples cantonnés en France. Celui-ci est cependant rarement atteint, car si le contrôle d'individus équipés de bague couleur - souvent réalisé par les observateurs du site - est plus ou moins aisé, il n'en est rien pour les individus porteurs uniquement de la bague muséum. Lorsque la présence de bague « couleur » ou l'absence de bague est supposée, un piège-photo peut être utilisé. S'il apparaît qu'il y a une bague métallique seule à lire, un affût est alors nécessaire pour se rapprocher de perchoirs.

Pour les individus sans bague, certains critères morphologiques ou de plumage peuvent aider les observateurs connaissant bien les individus à définir s'il s'agit des mêmes oiseaux. Cependant les différences entre deux individus adultes du même sexe ne sont pas toujours détectables et ces informations utiles ne peuvent être retenues pour des analyses CMR (capture, marquage, recapture).

Sur les 100 individus cantonnés en France, 63 (63%) ont été contrôlés (lecture de bagues couleur ou métal; balises GPS ; absence de bague) : 56 étaient porteurs d'au moins une bague (couleur et/ou métal) qui ont été lues ou d'une balise, 7 ne portaient aucune bague.

Pour 3 individus, la présence d'une bague métal a été constatée, sans lecture et pour 1 autre la présence d'une bague couleur a été constatée mais non lue.

Pas d'information ou de contrôle pour 34 individus.

Depuis 2012, le taux de contrôle oscille autour de 70% (de 57% à 86%). Aussi, cet effort de contrôle reste assez stable malgré l'augmentation du nombre d'individus cantonnés à contrôler. Certains individus ne sont pas contrôlés depuis de nombreuses années, notamment ceux porteurs de bagues métalliques uniquement, en raison de la difficulté de se trouver à distance rendant la lecture de la bague possible.

Notons qu'une femelle née en France (Sainte-Baume) en 2014 a été de nouveau contrôlée comme nicheuse en Catalogne, déjà détectée en 2020 sur le site.

ii. Hors couples cantonnés

12 individus a priori non cantonnés ont été contrôlés en 2025/2026, dont une majorité dans les zones d'erratisme françaises classiques (Camargue/Crau- Etang de Capestang).

Tableau 4 : Contrôles d'individus erratiques

Individu	Origine	Année baguage	Date d'observation	Commune	Département / Pays
L7	site 86	2024	26/09/25	MONTELS	34
KV	site 90	2024	15/09/25	SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE	30
			31/10/25	SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE	30
			08/06/26	SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE	30
FT	site 6	2025	18/10/25	PONTONX-SUR-L'ADOUR	40
			02/11/25	PONTONX-SUR-L'ADOUR	40
FZ	site 90	2025	10/11/25	MONTELS	34
			30/11/25	MONTELS	34
			14/12/25	MONTELS	34
			01/05/26	VALFLAUNES	34
K2	site 89	2023	04/01/26	SAINT-PAUL-LÈS-DURANCE	13
KM	site 90	2025	14/12/25	MONTELS	34
K6	site 72	2023	05/02/26	ARLES	13
FX	site 75	2025	20/03/26	SOLLIES-VILLE	83
JV	site 75	2024	31/01/25	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	13
			06/04/26	SAINT-CHAMAS	13
JR	site 75	2024	06/04/26	SAINT-CHAMAS	13
JF	site 37	2023	13/07/26	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	13
11	site 75	2023	18/08/26	SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES	34

Figure 5 : Individu de 3A lors de son contrôle en avril
© J. Cézard

Figure 6 : Individu de 4A lors de son contrôle en juillet dans la RNN des Coussouls de Crau
© G. Villette, CEN PACA

3. Reprises

i. Synthèse des reprises

5 individus dont 3 femelles adultes cantonnées, un immature de 3A et un juvénile ont été retrouvés morts au cours de la saison 2025/2026.

Tableau 5 : Détail des reprises survenues en 2026

Individu	Origine	Année baguage	Cause mortalité	Lieu
9A	Site 14	2020	?	GIGONDAS (84)
OH	Catalogne	2008	?	Site 24 (34)
RL	site 6	2015	?	GOULT (84)
L7	site 86	2024	Electrocution	CABESTANY (66)
N7	site 51	2026	?	site 51 (07)

ii. Individu 9A

Accueillie blessée au centre de soin de la faune sauvage de Buoux, cette femelle cantonnée n'a pas survécu à sa première nuit au centre. Affaibli et montrant des signes de troubles neurologiques, aucune fracture n'était visible sur radio. Aucune autopsie n'a été réalisée pour le moment.

Figure 7 : 9A lors de sa prise en charge © CRSFS Buoux – LPO PACA

iii. Individu OH

C'est via une photo déposée sur Faune France que l'information de la mort de cette femelle est parvenue aux acteurs du PNA. L'état du cadavre, en décomposition avancée, n'a pas permis de réaliser une autopsie.

Figure 8 : Cadavre de OH
© C. Augis

iv. Individu RL

Cette femelle historiquement nicheuse dans le Var a été relâchée en février 2026 après 1 an de réhabilitation en centre de soin. Elle est morte environ un mois après son lâcher, à 7 km du site de lâcher (voir III.2.iii). La cause de mortalité n'est pas connue à ce jour.

v. Individu L7

Élevé sur le site 86 (Hérault) pendant la saison de reproduction 2024, le jeune mâle L7 avait été contrôlé à plusieurs reprises à l'automne 2025 sur l'étang de Capestang (Photo : A. Joris). Il a été retrouvé mort sous un armement moyenne tension le 3 mai 2026 sur la commune de Cabestany dans les Pyrénées orientales.

Le cadavre a été congelé en attente de la réalisation d'analyses toxicologiques et de recherche de plombs afin de détecter d'éventuels facteurs de comorbidité.

Figure 9 : L7 en automne 2025 et mort en mai 2026
© A. Joris et auteur inconnu

vi. Individu N7

C'est un spéléologue qui a trouvé le cadavre de ce juvénile dans l'entrée d'une cavité située à proximité du nid et a prévenu le CEN PACA grâce au numéro de téléphone présent sur la bague. La LPO AuRA s'est rendue sur place le lendemain. L'état du cadavre n'a pas permis la réalisation d'une autopsie.

Figure 10 : N7 dans l'entrée de la grotte
© F. Veau

4. Suivis télémétriques

i. Couples cantonnés

Le programme de suivi télémétrique des adultes se poursuit, l'objectif étant d'avoir un suivi sur au moins un cycle annuel d'un individu par couple pour tous les couples cantonnés en France.

Sur la période fin 2025-début 2026, quatre individus adultes ont été équipés d'une balise GPS : dans le Var, les Bouches-du-Rhône et les Pyrénées orientales sur des sites qui n'avaient jamais fait l'objet de suivi GPS et sur un dernier site, dans le Gard, déjà suivi par le passé où le SMGG mène une étude sur le régime alimentaire de plusieurs individus cantonnés.

Figure 11 : Femelle du site 73 lors de son équipement
© C. Allievi

A ce jour, 21 individus adultes cantonnés sont toujours suivis ainsi que 2 femelles adultes évincées de leur site de nidification.

Tableau 6 : Nombre d'aigles adultes capturés et de sites suivis depuis 2009

Région	Département	Nb de sites suivis/Nb de sites connus en 2026	Nb d'individus adultes capturés
PACA	13	17/20	22
	84	3/4	3
	83	2/2	2
	04	1/1	0
RA	7	3/4	5
LR	34	10/10	12
	30	6/6	13
	66	2/2	2
	11	2/2	2
Total		**46/51**	**61**

Ainsi, 90% des sites occupés récemment ont bénéficié d'un suivi télémétrique permettant de définir le domaine vital des couples avec précision, pour mieux les protéger. Ces suivis GPS permettent de mettre à jour la zone de référence de l'espèce, disponible en ligne sur les bases de données cartographiques des DREAL (https://www.picto-occitanie.fr).

ii. Juvéniles et immatures

En 2022, l'équipement de juvéniles au nid s'est terminé, l'objectif minimal du programme de 50 jeunes ayant largement été atteint (77 jeunes équipés de 2017 à 2022).

Actuellement 10 d'entre eux sont toujours suivis via leur balise GPS, dont 2 issus de la cohorte 2019, 1 de la cohorte 2020, 6 de la cohorte 2021 et 1 de la cohorte 2022. Huit d'entre eux (nés entre 2019 et 2022) sont cantonnés.

Les 2 individus encore erratiques fréquentent majoritairement l'aire de répartition française, tout en réalisant encore quelques excursions plus lointaines.

III. Faits marquants

1. Interrégionaux

i. Reproduction en captivité

Le centre de reproduction en captivité de Vendée continue d'élever des Aigles de Bonelli dans le but de soutenir des programmes de réintroduction en Espagne et en Sardaigne notamment. La population captive du centre est vieillissante avec seulement 2 couples reproducteurs encore en vie et des oiseaux âgés de 22 à 29 ans. Des dégâts importants suite à la tempête Nils ont perturbé le fonctionnement du centre en début d'année.

Merci à Christian Pacteau, directeur du centre d'élevage en captivité de Vendée, pour la transmission de ces informations.

ii. Couple catalan frontalier

Les retours des observateurs des Albères indiquent que très peu d'observations ont été réalisées en 2026. Aucune des aires connues n'a été rechargée, il semble qu'aucun couple ne soit cantonné cette année (info : K. PARES ; J-M. BAS-LAY).

2. En Provence-Alpes-Côte-d'Azur

i. Chute d'un nid avec son poussin

Sur le seul site désormais occupé de la Sainte-Baume, les observateurs se réjouissaient de suivre enfin une saison de reproduction, alors qu'il n'y avait pas eu de ponte depuis 2022. Un poussin avait été observé le 21 avril, peu après la suspicion de l'éclosion. Puis, le 28 avril, quelle déception, les observateurs n'ont pu que constater l'absence d'une aire agrippée à la paroi. La dernière visite datant de 4 jours, une recherche a tout de même été réalisée au pied de l'aire, seules des branches du nid ont été retrouvées au sol.

Figure 12 : Photos du nid avant et après sa chute
© P. Lepolard

Cette aire s'était déjà effondrée fin 2017. Malgré son instabilité, elle semble avoir un certain attrait pour la nidification des aigles car elle est utilisée régulièrement (6 fois sur 13 tentatives de reproduction depuis 2009).

ii. Eviction de jeunes femelles

Les spoliations ne sont pas l'apanage des sites historiques ni de ceux situés au cœur de la population puisqu'en 2026, 2 sites récemment occupés ont vu leurs femelles se faire évincer.

Sur le seul site des Alpes-de-Haute-Provence, le 18 février, 3 individus (le couple + un immature) étaient observés ensemble, sans observation de comportement agressif, puis à partir du 21 février, seuls un adulte et l'immature étaient observés. Depuis, la femelle, équipée d'une balise GPS, n'a presque jamais remis les pattes sur son site (à seulement 3 reprises entre fin mars et fin avril) mais stationne à environ 11 km, en bord de Durance.

Cantonnée depuis septembre 2023, elle avait mené son premier jeune à l'envol en 2025. La saison 2026 avait pourtant bien débuté, le couple avait rechargé une nouvelle aire et tout semblait se présenter sous les meilleurs auspices. Reste à vérifier si elle est seule ou accompagnée sur son nouveau secteur de villégiature.

Pour l'autre site, le plus au nord du Vaucluse, le devenir de la femelle est moins heureux car elle est morte en centre de soin fin 2025 (voir §3.ii). Elle avait colonisé le site avec son mâle en avril 2023 et n'avait jamais mené de jeune à l'envol malgré 3 tentatives (ponte sans éclosion).

Début 2026, dès les premières sorties des observateurs une nouvelle femelle était observée en compagnie du mâle. Cette dernière a pondu dès sa première saison sur le site mais la couvaison a été abandonnée très rapidement.

Ces deux femelles ont été évincées au cours de leur sixième année.

iii. Difficile réhabilitation de RL

Fin mars 2025, la femelle du site historique du Var était accueillie au centre de soin de la faune sauvage de Buoux (84) géré par la LPO PACA. Affaiblie et présentant une plaie ouverte au métacarpe droit, elle a ensuite passé une longue convalescence au centre de soin.

Figure 13 : RL observée sur une toiture puis lors de sa prise en charge au centre de soin de Buoux

© les-carnets-de-Lyzzie , CRSFS – LPO PACA

Elle a enfin été relâchée fin février 2026, équipée d'une balise GPS. Très peu mobile les premiers jours après son relâcher, l'équipe du centre de soin lui a rendu visite et déposé de la nourriture à proximité. Après avoir parcouru environ 25 km en 30 jours, elle a été retrouvée morte à à peine 7 km de son site de relâcher, très amaigrie (de 2.9 kg au lâcher à 2.2 kg), à proximité d'une ligne électrique.

Aucune blessure, ni fracture n'a été constatée, il est fort possible qu'elle n'ait pas réussi à chasser et que les températures assez basses de fin mars n'aient pas joué en sa faveur.

Toute notre reconnaissance va aux membres de l'équipe du centre de soin (notamment Loriane Aubinas), pour avoir tout tenté pour réhabiliter cette femelle et qui ont vécu un très grand abattement au regard de leur investissement.

iv. Un cas avancé de trichomonose dans les Alpilles

Lors du baguage sur un site des Alpilles, le seul poussin arrivé à l'âge adéquat (disparition du 2eme poussin de la nichée vers l'âge de 30 jours) présentait un abcès important lui déformant la gorge. Suite à avis vétérinaire, le poussin a été traité contre la trichomonose et suivi de près les jours suivants. Il a semblé rapidement se remettre de son infection et a pris son envol fin juin. L'année précédente, le poussin du même couple était mort à un âge d'environ 35 jours. Les évènements de 2026 nous laissent à penser qu'il a pu lui aussi être infecté par ce parasite, comme le deuxième poussin de la nichée 2026.

Une fois l'abcès détecté lors de la manipulation du baguage, il a pu être constaté qu'il était visible à distance et son évolution a pu donc être suivie.

Figure 14 : Gorge du poussin atteint de la trichomonose lors du baguage et digiscopie du même individu au nid avec son excroissance
© G. Villette, C. Ponchon, CEN PACA

v. Détection d'un nouveau nid arboricole

Les aigles de Bonelli provençaux nous réservent décidément bien des surprises… Dès le début du suivi télémétrique d'un site en décembre 2025, une zone très fréquentée par le mâle apparaît dans une vaste zone boisée, dans le dos de la falaise de nidification habituellement surveillée, présentant déjà 3 aires. Piqués par la curiosité -et sentant l'entourloupe venir- les deux observateurs du site se sont armés de leur vue la plus perçante pour essayer de comprendre ce qui se tramait par là-dedans… Que ne fallait-il pas les défier ! En deux temps trois mouvements l'affaire était pliée et un très beau nid découvert dans un océan de pins d'Alep !

Figure 15 : Emplacement du nid dans le bois et zoom sur celui-ci avec un individu au nid
© P et F Thibaud

Il y a fort à parier que si le mâle n'avait pas été suivi par une balise GPS, ce nid n'aurait jamais été détecté et il est aussi fort possible qu'il ait déjà été utilisé par le passé, vu la hauteur de branches accumulées ! Le site de nidification avait d'ailleurs été déclaré comme inoccupé en 2023, puisqu'une seule observation d'un couple avait été faite fin janvier malgré un important suivi jusque fin mars. Peut-être ont-ils déjà fait "un poussin dans l'dos" de nos 2 chers observateurs….

Et cela illustre bien la forte probabilité que des sites de nidification arboricole puissent échapper aux naturalistes les plus émérites, en Provence comme ailleurs !

3. En Occitanie

i. 60 ans après : un petit format porteur de grands espoirs

Le format A5 aurait été plus approprié, mais le hasard en a décidé autrement : c'est A3 qui a été attribué à ce petit gabarit dont on espère qu'il connaîtra un bel avenir. Ce hasard tient au fait que les codes alphanumériques des bagues d'identification à distance ne sont pas choisis, A3 est donc simplement le code gravé sur sa bague. Il rejoint les 1019 aiglons bagués à l'aire depuis le lancement du programme de baguage de l'espèce en 1990, il y a donc 36 ans. Ça aussi c'est une sacrée aventure ! Mais restons sur les garrigues de Lussan où sa naissance était très attendue : pour preuve, il aura fallu patienter plus de 60 ans, presque une vie d'être humain, pour qu'un aiglon prenne son envol depuis les falaises de Fons. Un évènement historique.

Ce petit aiglon cumule déjà plusieurs particularités, et une nouvelle s'y ajoute : deux jours à peine après sa naissance, le dernier couple de Vautour percnoptère des garrigues gardoises a déposé sa ponte dans sa cavité habituelle, à seulement 300 mètres de l'aire des aigles. Le couple d'Aigle de Bonelli, dont plusieurs reposoirs habituels se situent à quelques dizaines de mètres de cette cavité, surveille de près les vautours. Depuis l'installation des aigles sur ce site en 2022, les percnoptères se font très discrets. Les aigles sont devenus, en quelque sorte, les gardiens des lieux.

Retour à l'aiglon : le 21 avril, Michel Genvrin, qui observe le site quotidiennement toute l'année, repère un nourrissage et aperçoit une tête blanche. L'aiglon vient d'éclore. L'élevage débute alors. Quelques semaines après, le baguage est fixé au 30 mai. Ce jour-là, Christian Itty descend récupérer l'oiseau à l'aire, le place dans un sac et le confie à Alain Ravayrol, chargé de poser les deux bagues réglementaires. « Un aiglon de 30 jours ? » s'étonne-t-il, remarquant qu'il ne présente pas la morphologie attendue d'un jeune de 40/42 jours. Heureuse coïncidence : Christian venait justement de récupérer la carte mémoire du piège photo installé fin 2024 près de l'aire pour étudier le régime alimentaire des poussins. L'examen des clichés permet de trancher : l'aiglon a bel et bien 40 jours, et non 30 comme le suggérait son apparence, signe d'un retard de croissance.

Figure 16 : Photo de A3 à l'âge de 40 jours au baguage, estimé à 30 jours d'après son plumage
© J. Demay

Cette première phase d'élevage, intégralement documentée de l'éclosion au baguage, révèle 27 proies apportées. Les deux autres sites des gorges du Gardon également équipés de pièges photo, où, comme pour ce site, un poussin était élevé, permettent de comparer les résultats entre sites :

- Site 37 (2025, gorges du Gardon) : 40 proies apportées en 41 jours
- Site 19 (2026, gorges du Gardon) : 39 proies apportées en 39 jours
- Site 18 (2026, garrigues de Lussan) : 27 proies apportées en 40 jours

En moyenne, les sites du Gardon affichent près d'une proie par jour, contre une proie tous les 1,5 jours dans les garrigues de Lussan. Les apports de proies sur le site 18 ont été particulièrement espacés en début d'élevage, période où la femelle reste constamment auprès du poussin et ne participe pas à la chasse : le premier nourrissage n'est intervenu que plus de 46 heures après l'éclosion, contre un peu plus de 4 et 6 heures sur les deux sites du Gardon. L'échantillon reste modeste, mais l'écart entre ces deux secteurs mérite d'être noté.

Autre différence notable : la taille des domaines vitaux. Les deux couples cantonnés sur les garrigues de Lussan (Sites 17 et 18) occupent des territoires de 220 à 240 km², parmi les plus vastes jamais recensés pour l'espèce en France (contre une moyenne nationale de 100 km²), alors que les domaines des sites 37 et 19 du Gardon couvrent respectivement 53 et 95 km². Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cet écart : des ressources alimentaires plus diffuses dans les garrigues de Lussan, éloignées d'un cours d'eau contigu au site de reproduction contrairement aux gorges du Gardon, où la rivière concentre les proies une partie de l'année ou encore un manque d'expérience du mâle en début d'élevage… les hypothèses ne manquent pas.

Malgré ces difficultés, l'aiglon a été élevé à l'aire jusqu'au 6 ou 7 juillet 2026, date de son envol, à 77/78 jours. Il a depuis été régulièrement observé, la dernière fois le 23 août, posé sur son aire, soit 48 à 49 jours après son premier envol. Il semble avoir surmonté, au moins temporairement, son retard de croissance : cette observation tardive et sa parfaite maîtrise du vol sont de bon augure pour son avenir. Le jeune Vautour percnoptère, de son côté, a quitté sa cavité le 26 août.

Une année 2026 remarquable en somme, un aiglon d'Aigle de Bonelli et un jeune Vautour percnoptère auront tous deux pris leur envol depuis le même site.

Figure 17 : Photo de A3 à l'âge de 66 jours, environ deux semaines avant son envol
© G. Fréchet

ii. Nouveau site colonisé puis évasion du mâle vers un site occupé

Après l'étalement et la densification du noyau héraultais au cours de la dernière décennie, c'est la conquête de l'ouest qui était attendue pour la poursuite de la recolonisation de l'espèce en Occitanie. De nombreux secteurs de piémonts dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, notamment dans les basses Corbières, méritent qu'on leur prête une attention particulière : ils offrent des habitats de nidification et de chasse pour l'espèce et certains secteurs sont libres de toute occupation par l'Aigle de Bonelli et l'Aigle royal.

Après avoir constaté les premiers stationnements d'un mâle subadulte équipé d'une balise au cours du printemps 2024, dans un site rocheux du nord des basses Corbières, ces stationnements se sont répétés et tout semblait indiquer une installation à la fin de l'année 2024. Bruce Basso, observateur particulièrement assidu de ce secteur, a réalisé un suivi rapproché à partir de l'hiver 2025. Le stationnement à répétition et la configuration des lieux, offrant des sites rupestres relativement tranquilles accolés à des plaines giboyeuses : tout indiquait l'installation potentielle d'un nouveau couple. Le 17 mai 2025, le mâle est observé pour la première fois avec une femelle adulte sur le site pressenti. Des observations régulières des deux oiseaux ensemble sont réalisées pendant tout le printemps-été-automne qui suit. Le 30 novembre 2025, c'est l'observation tant attendue : le couple est en train d'ébaucher la construction d'une aire, à quelques kilomètres du site pressenti, sur une falaise calcaire typique. L'aire sera ensuite largement étoffée jusqu'au début du mois de février 2026, et les observations d'accouplement de plus en plus fréquentes. A partir du 3 février, les données de la balise du mâle révèlent que celui-ci a déserté ce nouveau site pour rejoindre un site de l'ouest du Minervois, situé quelques dizaines de kilomètres plus au nord. Le mâle a ainsi rejoint le site 63, recolonisé il y a 2 ans, remplaçant ainsi le mâle précédent de ce site, et rejoignant la femelle, qui avait elle-même été évincée 2 ans plus tôt de son site du centre Minervois (site 27).

Figure 18 : site de construction de l'aire colonisé puis abandonné dans les basses Corbières en 2026

Les chaises musicales continuent donc ! Le site colonisé et abandonné dans la foulée aurait ainsi pu générer un nouvel espace de présence, dans un secteur où il existe un fort potentiel : le site 96 va donc

rester sous surveillance en espérant que d'autres individus auront la même bonne idée de coloniser ce site. Au passage, le destin de la femelle de ce nouveau site abandonné, ainsi que le motif du départ du mâle restent, eux, inconnus.

iii. Dérangement et perte d'un poussin d'une nichée de deux dans le Gard

Dans les Gorges du Gardon, l'équipe en charge du suivi a découvert à l'occasion du baguage, le 8 mai 2026, l'existence d'un nouveau sentier, tracé sans autorisation à l'intérieur même de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°00541, périmètre qui constitue également le cœur de la Réserve Naturelle Régionale des gorges du Gardon. Ce sentier semble avoir été ouvert hors des sentiers balisés et autorisés dans le seul but d'offrir une vue plongeante sur le Gardon depuis le sommet des falaises.

Parmi les six personnes présentes ce jour-là figurait un agent de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), qui a rapporté un témoignage indirect : un collègue lui aurait indiqué avoir aperçu, au cours du printemps, des randonneurs sur la falaise dominant les deux aires. Il se trouve qu'un piège photographique avait été installé le 6 décembre 2025 sur l'une des aires occupées par le couple. Lors du baguage, la carte mémoire a été récupérée et l'ensemble des images analysées, permettant de reconstituer dans le détail le déroulement de la ponte et de l'élevage, avec comme principal objectif d'étudier les apports de proies au nid par les adultes.

Le premier œuf a été pondu le 16 février 2026 à 17h12 UTC, suivi d'un second le 21 février à 14h05 UTC. L'incubation s'est déroulée sans incident jusqu'à l'éclosion du premier œuf, survenue le 31 mars à 7h02 UTC. Le second poussin a été observé pour la première fois le 3 avril à partir de 14h53 UTC. Le dimanche 5 avril, à 12h03 UTC, les deux poussins, âgés alors respectivement de six et deux jours sont visibles dans l'aire aux côtés de la femelle. Six minutes plus tard, à 12h09 UTC, celle-ci s'absente, laissant les deux jeunes seuls. Elle ne reviendra qu'à 15h37 UTC, soit après une absence parentale de 3 heures et 28 minutes. À son retour, un seul aiglon est encore visible dans l'aire. Cette journée était ensoleillée, et c'est précisément cette exposition prolongée au soleil et à la chaleur, en l'absence de toute protection parentale, qui s'est avérée fatale au cadet, alors âgé de seulement deux jours. L'aîné, en revanche, a continué d'être élevé jusqu'au jour du baguage puis jusqu'à l'envol.

Face à une absence parentale aussi prolongée, phénomène rarissime à un stade où les poussins sont quasi systématiquement couvés ou ombragés en continu, l'agent de l'OFB ayant constaté la présence de personnes à l'aplomb de l'aire occupée a été interrogé plus précisément sur la date et les horaires de son observation. Il a confirmé avoir constaté leur présence le 5 avril, entre 14h et 17h en heure légale (soit, compte tenu du décalage horaire de deux heures en avril, entre 12h et 15h UTC, une fenêtre qui recoupe presque exactement la période d'absence de la femelle, de 12h09 à 15h37 UTC). Il a précisé que c'est justement le départ inhabituel des adultes qui avait attiré son attention et l'avait conduit à repérer la présence humaine sur la crête surplombant les aires.

La concordance temporelle entre l'observation de personnes sur la falaise et l'absence prolongée de la femelle permet d'établir un lien de cause à effet entre cette présence humaine et le départ des adultes. Un départ plus rapide des personnes concernées aurait vraisemblablement permis un retour plus précoce d'un parent, et donc évité l'exposition fatale du cadet aux éléments. Cet épisode illustre la grande fragilité des jeunes aiglons de moins de dix jours, totalement dépendants d'une protection parentale continue, et le risque mortel que représente toute perturbation prolongée du site de nidification durant cette période critique. Il est un exemple de plus de la nécessaire quiétude à laisser à certains lieux, pour permettre à la nature de s'exprimer et se développer sereinement.

iv. Chaises musicales et spoliation dans l'Hérault

Chez l'Aigle de Bonelli, comme pour d'autres espèces, la compétition intra-spécifique s'accompagne souvent de la prise de possession, par un erratique, d'un territoire déjà occupé, entraînant même régulièrement la disparition d'un des deux adultes historiques (souvent par prédation) ; un nouveau mâle remplaçant le mâle cantonné, et réciproquement pour les femelles.

A ce titre, les Hautes Garrigues du Montpellierais ont connu, ces dernières années, de nombreux rebondissements, avec un nombre de recrutements assez impressionnant.

Mais ce qui s'est passé cette année sur ce même secteur est un peu différent. Courant février, alors qu'ils venaient de recharger un nid construit sur un pylône l'année précédente, un couple de Bonelli a quitté son site (qu'on appellera site A) pour s'installer sur un site Héraultais voisin déjà occupé par un autre couple (qu'on appellera site B). La prise de possession de ce territoire (site B) s'est faite au détriment du couple « légitime », délogé.

Nous ne savons pas si les aigles du site A ont spolié volontairement le couple du site B, les expulsant de leur domaine, ou s'ils se sont contentés de profiter de leur absence (déplacements prolongé inexpliqué) pour prendre leur place par opportunité.

Le résultat reste que le couple « exproprié » n'a pas été revu ni sur le site A ni sur le B. La femelle, équipée d'une balise GPS, a montré des comportements d'oiseau erratique en recherche de territoire : alternant des pseudo-cantonnements dans le minervois, et des retours sur une zone voisine de son ancien site.

Le couple « spoliant », lui, s'est reproduit avec succès sur son nouveau territoire, pondant quelques semaines après sa nouvelle installation, dans un nouveau nid.

Autant les cas d'un individu cantonné prenant possession d'un autre site occupé sont connus et documentés, autant le cas d'un couple adulte quittant son site pour prendre possession d'un autre, par ailleurs déjà occupé par un autre couple, semble être une première.

Ce décantonnement pose de nombreuses questions : pourquoi un couple cantonné adulte prend la décision de quitter un territoire largement aussi riche en proies que le nouveau : potentiel rupestre plus attractif ? Meilleure quiétude ?

Comme souvent, l'explication de cette désertion évoque le cumul de plusieurs facteurs : le site abandonné présentant une certaine saturation d'emplacements disponibles pour la construction d'un nid fiable, en plus d'une pression de l'activité humaine croissante, la prise de possession d'un site plus vaste et moins anthropisé a pu sembler une aubaine pour le couple d'aigles. Mais cela ne reste qu'une hypothèse.

L'avenir nous dira si le site abandonné (site A) va connaître une réoccupation, et par quels aigles : un nouveau couple ou le couple spolié du site B ?

4. En Auvergne-Rhône-Alpes

i. Une année record pour la reproduction

Depuis l'installation d'un 3ème couple en 2019, puis d'un 4ème en 2023, la possibilité de dépasser le nombre record de jeunes à l'envol pour la région (4 jeunes) pouvait être espérée. Du fait de divers échecs sur les années précédentes, il a fallu attendre 2026 pour y parvenir : malgré l'échec d'une nichée, 5 jeunes sont comptabilisés à l'envol pour les 3 couples producteurs.

Figure 19 : Baguage d'une nichée double sur le site 16
© N. Bazin, SGGA

ii. Elevage mouvementé pour le site 51

Après une première reproduction ayant permis l'envol de 2 jeunes en 2025, la saison 2026 semblait prendre la même direction avec un couple stable. Le début d'élevage permettait d'envisager le baguage de 2 poussins. Fin mai, lors du déplacement pour cette opération (reportée de quelques jours pour cause de difficulté d'accès au nid), un mâle immature (2A ou 3A) est observé en compagnie de la femelle adulte. Le mâle fondateur n'a pas été observé sur le reste de la saison. Comme souvent lors d'un changement d'individu en cours d'élevage, la survie des jeunes est compromise. Ainsi, il n'a pas été surprenant de découvrir des jeunes assez maigres lors du baguage. Bien que très rare chez l'Aigle de Bonelli, le caïnisme peut être soupçonné ici, notamment si la femelle s'est moins investie dans le nourrissage du fait du recrutement d'un nouveau mâle. La présence d'un hématome sur le crâne du poussin mâle plaide en faveur d'attaques répétées du poussin femelle.

Figure 20 : Poussin mâle et son hématome lors du baguage, site 51
© A. Ravayrol – La Salsepareille

Les chances de survie semblent faibles, d'autant que dans les semaines qui suivent les nourrissages sont rarement observés. Contre toute attente, la fin d'élevage semble reprendre un cours normal et les 2 jeunes sont vus actifs au nid. Le 9 juillet, ils sont observés en vol ensemble et en compagnie du mâle immature. Après la découverte du cadavre du jeune mâle N7 (voir "reprises"), seule la jeune femelle et le mâle immature sont revus sur site (hormis une unique observation de 2 adultes en vol mi-août à proximité du site). La présence ou non de la femelle adulte est donc encore en suspens au moment de la rédaction de ce bilan.

Figure 21 : Jeune femelle (à gauche) et mâle immature (à droite), site 51 - septembre 2026
© M. Peris-Cabre

Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

Siège social :

Immeuble le Thèbes
26 allée de Mycènes
34 000 Montpellier

Courriel : cen@cen-occitanie.org
www.cen-occitanie.org

Le CEN Occitanie est agréé au titre du L.414-11 du Code de l'environnement

et est membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Conservatoires d'espaces naturels